

que Nous avons prescrit dans Notre première Lettre, au sujet des jeunes clercs et des prêtres.

Assurément, vénérables Frères, si vous devez mettre tout votre zèle à assurer la bonne éducation de la jeunesse, il vous est bien plus nécessaire encore de travailler à ce que ceux qui croissent pour l'espoir de l'Église soient dignes de l'honneur du sacerdoce et possèdent une vertu proportionnée aux charges qu'ils auront à remplir. Les séminaires réclament à bon droit la meilleure part de leur vigilance ; mettez donc tout en œuvre pour la prospérité de ces institutions, pour qu'on y voie abonder toutes les ressources nécessaires, de sorte que les élèves, sous la direction d'hommes distingués et prudents, soient formés aux mœurs et aux vertus propres à leur ordre et recueillent tout le fruit de la science divine et humaine.

Quant à ce qui concerne la conduite de votre clergé, il est de la plus grande importance, vénérables Frères, que votre entente brille dans la manière dont vous le dirigerez ; votre zèle et votre charité dans vos exhortations et vos avis, votre fermeté dans le maintien de la discipline ecclésiastique. En retour, il est nécessaire que les clercs de tout ordre, s'attachent avec la plus grande fidélité à leurs Evêques, acceptent leurs avis, favorisent leurs projets et leurs entreprises ; que dans l'accomplissement du ministère sacré, dans les travaux qu'ils entreprendront pour le salut éternel des hommes, ils se montrent toujours actifs et zélés, en se laissant guider par la charité.

Comme les exemples des prêtres ont en tout beaucoup de poids, qu'ils s'appliquent surtout à faire preuve aux yeux du peuple chrétien, d'une vertu et d'une continence parfaites. Qu'ils prennent bien garde de ne pas se livrer avec excès aux affaires civiles et politiques, et qu'ils se souviennent souvent de ce précepte de l'apôtre saint Paul, « que personne combattant pour Dieu ne se mêle aux affaires du siècle, afin de plaire à Celui auquel il s'est consacré. » Sans doute, suivant le mot de S. Grégoire le Grand, il est bon de ne pas abandonner le souci de la vie extérieure, pour s'occuper uniquement de la vie intérieure, et, spécialement lorsqu'il s'agit des intérêts de la religion ou du bien commun, il ne faut certes pas négliger les avantages et les secours que l'époque ou le pays. Il est cependant besoin de la plus grande sagesse et de la plus grande vigilance pour que les prêtres ne perdent pas la gravité et la mesure et ne paraissent pas songer aux intérêts humains plus qu'aux intérêts célestes. Le même Grégoire le Grand a dit très bien : « Il faut quelquefois supporter, par charité, les affaires du siècle ; il ne faut jamais les rechercher par goût de peur qu'elle n'alourdissent l'esprit de celui qui les aime et que, entraîné par le poids, il ne descende des hauteurs célestes jusqu'aux objets les moins élevés. »

Nous voulons aussi que ceux qui sont préposés aux cures gardent avec soin et administrent avec zèle le trésor de leurs églises : si quelques-uns ne se sont pas assez appliqués à ce devoir, avertissez-les, suivant l'obligation de votre charge. En outre, Nous regardons comme très nécessaire que le clergé apporte beaucoup d'ardeur à faire revivre les associations ou les confréries laïques, autrefois fort en honneur. Il s'agit, en effet, du bien général de la religion, non moins que de celui de ces sociétés, car, sans parler des autres avantages, celles-ci peuvent vous être d'un grand secours, à vous et à votre clergé, pour entretenir parmi le peuple la piété, la vie chrétienne et aussi affermir cet accord salutaire des esprits et des volontés, que Nous désirons si vivement.